

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-2-13

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

#### **Service instructeur**

#### **Service consulté**

### **CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE DEPLOIEMENT DU PALIER 1 DU PROGRAMME SI MDPH ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE, LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU HAUT-RHIN**

#### **AVENANT 1**

Résumé : Ce rapport a pour objet la prolongation de la convention initiale par voie d'avenant, pour la mise en œuvre du palier 1 du Système d'Information de la MDPH.

Dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dans le but d'améliorer la qualité de service aux usagers, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a été chargée de concevoir et mettre en œuvre un Système d'Information (SI) commun aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Le Département du Haut-Rhin et la MDPH du Haut-Rhin ont confirmé, par courrier du 23 février 2018, leur engagement à déployer le palier 1 du programme SI MDPH.

Une convention, valable 24 mois, définissant les actions à réaliser par les bénéficiaires, soit le Département du Haut-Rhin et la MDPH du Haut-Rhin, ainsi que les modalités de participation financière de la CNSA, a été conclue entre les parties le 17 avril 2019.

Le projet a débuté au printemps 2019. Par prudence et pour éviter tout écueil lors du passage en production, la phase de « recettage » initialement prévue sur 3 mois par la CNSA a été réalisée sur 6 mois. La mise en production a eu lieu fin octobre 2020. La dernière phase consistant à mettre en œuvre les flux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les outils de transmission de données à la CNSA n'a pas pu se faire dans les délais impartis compte tenu des conditions de travail de l'année 2020. La convention arrivant à terme le 16 avril 2021, il convient de la prolonger par avenant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'avenant à la convention relative au projet de déploiement du palier 1 du programme « système d'information MDPH », entre la CNSA, la Collectivité européenne d'Alsace et la MDPH du Haut-Rhin, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY